



Fonds pour les festivals « L'invitation » 2023-2024

Ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture

Objectif

Le Fonds pour les festivals « L'invitation » vise à soutenir les nouveaux festivals ou les festivals existants d'une durée d'au moins deux jours consécutifs.

Admissibilité

Les nouveaux festivals doivent être un événement pour lequel il faut se procurer des billets. Les festivals existants doivent prouver qu'au moins 25 % des billets sont vendus à des participants vivant à au moins 75 km de la collectivité où a lieu le festival.

Toutes les organisations et entreprises touristiques qui demandent du financement doivent être en bonne position financière et n'avoir aucune obligation à l'endroit du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Dates limites

Les festivals se déroulant entre le 1^{er} avril et le 30 septembre 2023 doivent présenter leur demande avant le 28 avril 2023. Les demandeurs seront informés de la décision rendue d'ici le 12 mai 2023.

Les festivals qui doivent avoir lieu entre le 1^{er} octobre 2023 et le 31 mars 2024 doivent présenter leur demande avant le 18 août 2023. Les demandeurs seront informés de la décision avant le 1^{er} septembre 2023.

Coûts du projet

Admissibles	Non admissibles
<ul style="list-style-type: none">• Coûts associés à l'exécution du festival• Tous les coûts admissibles du projet doivent être pour l'année du festival en cours. <p>* À noter que les coûts tels que les cachets des artistes, l'achat de nourriture locale, etc. peuvent être couverts par d'autres programmes de financement provinciaux. Pour une liste des programmes : tourismenouveaubrunswick.info/festivals</p>	<ul style="list-style-type: none">• Réunions et congrès• Salons commerciaux• Événements sportifs• Frais bancaires et financiers• Financement d'un déficit• Remboursement d'une dette• Montant du remboursement de la TVH



Niveau d'investissement

Dépenses	Aide financière
10 001 \$ à 15 000 \$	3 000 \$
15 001 \$ à 25 000 \$	5 000 \$
25 001 \$ à 35 000 \$	7 000 \$
35 001 \$ à 45 000 \$	9 000 \$
45 001 \$ à 55 000 \$	11 000 \$
55 001 \$ à 65 000 \$	13 000 \$
65 001 \$ et plus	15 000 \$

Le premier versement de 50 % sera remis aux demandeurs une fois que le projet aura été approuvé.

Le reste des fonds sera remis à la présentation d'un rapport final et des documents financiers à l'appui au plus tard trois semaines après la clôture du festival.

Information standard

Les annonces des projets accordés doivent être approuvées par le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture. TPC se réserve le droit de rendre publique la liste des projets retenus une fois que les demandes auront été approuvées.

Processus de demande

Remplissez le **formulaire de demande** en entier en fournissant tout renseignement supplémentaire requis. Envoyez le formulaire à subventionfestivalgrant@gnb.ca.

Demandes retenues

Les demandeurs retenus recevront une lettre d'offre énonçant les conditions qui s'appliquent à la contribution financière. La décision officielle relative à la demande sera communiquée par écrit au demandeur.

Coordonnées

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le programme, envoyez un courriel à :

subventionfestivalgrant@gnb.ca